



## PARTENARIAT ENTRE L'ANMONM ET L'ADOSOM

IL EST CONVENU ENTRE :

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM), association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 28.01.1987), dont le siège est situé Hôtel national des Invalides, 129 rue de Grenelle - 75007 PARIS. Représenté par Monsieur Michel LEBON, Président national.

ET

L'Association pour l'Administration des Œuvres Sociales d'Outre-Mer (ADOSOM), association loi 1901, dont le siège est situé 16 Av. Windsor, 06400 CANNES. Représenté par Monsieur Aldo MASSA, Président.

LE PARTENARIAT SUIVANT :

1 - Tous les adhérents de l'ANMONM à jour de leur cotisation, sur présentation de leur carte d'adhérent, pourront, à compter de la signature du présent partenariat par les deux parties, accéder aux prestations de l'ADOSOM en sa résidence Le WINDSOR de Cannes, aux mêmes tarifs que les adhérents de l'ADOSOM.

- L'ADOSOM pourra, par courriel, interroger le secrétariat national sur la situation des adhérents de l'ANMONM.

- Les adhérents de l'ANMONM réserveront leur séjour directement auprès de la résidence Le WINDSOR.

2 - Les tarifs 2019 de la résidence Le WINDSOR sont annexés au présent partenariat.

- L'ADOSOM informera dès que possible, l'ANMONM, de ses tarifs actualisés.

3 - la résidence Le WINDSOR communiquera, chaque année civile, à l'ANMONM, une synthèse des questionnaires de satisfaction.

4 - Les adhérents de l'ANMONM ont à payer la cotisation à l'ADOSOM.

5 - L'ADOSOM accueillera gratuitement chaque année dans sa Résidence Le WINDSOR à Cannes, deux lauréats des prix nationaux décernés par l'ANMONM, pendant 4 nuits 5 jours, en pension complète (hors boissons) dans une chambre (à 2 ou 3 lits).

6 - En contre partie, l'ANMONM publiera gratuitement chaque année un encart publicitaire d'une demie page dans sa revue nationale « Le Mérite » (texte et présentation réalisés en concertation entre les deux associations).

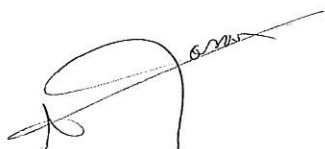
7 - Sur son site Internet l'ANMONM positionnera le lien suivant : (<http://anmonm.com/index.php/ANMONM/Boutique-services-partenaires>), ce lien renvoyant directement sur le site de l'ADOSOM ([www.adosom.fr](http://www.adosom.fr)) sans autre prestation à accomplir pour le webmestre de l'ANMONM.

8- L'ANMONM et L'ADOSOM se réservent le droit de mettre fin à cet accord de partenariat sur préavis de 3 mois.

A Paris le, 6 février 2019

En trois (3) exemplaires originaux.

Le Président de l'ADOSOM



Aldo MASSA

le Président national de l'ANMONM



Michel LEBON